

## *Le démantèlement de KLELine*

---

Dans un [communiqué diffusé à la presse le vendredi 21 janvier 2000](#), le groupe BNP-Paribas a annoncé la liquidation de [KLELine](#). Comme de coutume dans ce type de liquidation, quelques techniciens resteront pour assurer le service des sites marchands qui emploient cette solution (500 au total, dont 85 en France), mais toute nouvelle vente est arrêtée.

Même si les détails manquent pour préciser les motifs de cette décision, assez d'éléments permettent d'élucider les " raisons stratégiques " ayant conduit la BNP à trancher.

On sait que les projets de paiement électronique reposent sur une coopération transversale entre plusieurs partenaires. La survie de ce partenariat exige un dosage subtil des intérêts et des contributions de chacune des parties prenantes. Établi au départ dans le giron de la Compagnie bancaire, un des principaux atouts de KLELine était l'appui d'une banque. Cet appui lui avait permis d'utiliser la monnaie légale dans ses transactions et de jongler avec 183 devises différentes. Or, pour les paiements supérieurs à 100 F, la solution de KLELine chevauchait celle de Cyber-Comm, consortium auquel participe BNP aux côtés de Visa, Eurocard et MasterCard. Cyber-Comm emploie le protocole SET, qui jouit du soutien inconditionnel de Visa et de MasterCard, et dont les spécifications ont été diffusées mondialement. À l'opposé, le protocole CPTP de KLELine est resté propriétaire, ce qui a entravé toute évaluation objective de sa performance surtout de point de vue de la sécurité des transactions.

KLELine offrait un porte-monnaie virtuel, mais la BNP avait déjà opté pour le porte-monnaie électronique Monéo, qui reprend la Geldkarte.

Dans le domaine des micro-paiements, ce sont les opérateurs téléphoniques, et non les banques, qui détiennent les compétences requises pour la facturation et le recouvrement des petits montants. Ceci dit, la BNP, conjointement avec le Crédit Lyonnais et le Crédit agricole, appuie la solution de paiement [Télécommerce](#) de France Télécom, solution qui se rencontre déjà sur 169 sites Web français (15% du marché). En plus, le marché des micropaiements à distance tarde à se développer.

Bref, KLELine avait besoin d'une banque pour promouvoir sa solution logicielle alors que la BNP favorise les cartes à puce. On conçoit donc l'impasse dans laquelle se trouvait KLELine après la prise de contrôle de Paribas par la BNP. Les conséquences de ce déséquilibre stratégique n'ont pas tardé à se traduire par l'élimination KLELine.

Cette disparition n'était pourtant pas une fatalité et la BNP aurait pu chercher à vendre KLELine. Il semble que d'autres raisons, liées plutôt à la logique interne de la banque, aient poussé dans cette direction : désir d'éliminer un concurrent potentiel, par exemple. Pourtant la solution SET peut ne pas réussir à cause de la substantielle charge de traitement et des délais qu'elle impose. Peut-être aurait-il été plus prudent de soutenir les deux solutions en parallèle jusqu'à ce que les marchés décident. Mais la logique de l'innovation ne coïncide pas toujours avec celle des banquiers.

**Hashem Sherif, 28 février 2000**

A lire également sur ce thème sur [ZDNet France](#) :

[Kleline : BNP-Paribas pourrait conserver le porte-monnaie virtuel](#) (ZDNet, actualité du 01/02/2000)

[Kleline : « Cyber-Comm m'a tuer ! »](#) (Zdnet, actualité du 26/01/2000)

[BNP-Paribas liquide Kleline d'un trait de plume](#) (ZDNet, actualité du 25/01/99)